



EN SAVOIR PLUS :

www.ast67.org

Fiche conseil express
AST67 :

- » Les EPI
- » Bruit

INRS

- » ED 994

LA PROTECTION CONTRE LE BRUIT

« Les équipements de protection individuelle en complément des équipements de protection collective... »

POINT DE REPÈRE

Parmi les maladies professionnelles déclarées, les atteintes liées au bruit occupent la 5^{ème} place.

SIGNES D'ALERTE

- » Vous utilisez des équipements ou des engins qui émettent du bruit ou vous travaillez dans un environnement bruyant.
- » Sur votre lieu de travail, vous devez élever la voix pour parler avec un collègue situé à un mètre de vous

EFFETS

Le bruit peut être source de :

- » **Inconfort** : conversations perturbées voire impossibles, etc.
- » **Insécurité** : incompréhension des instructions, des signaux sonores, etc.
- » **Inefficacité professionnelle** : baisse de la vigilance, déconcentration, énervement, etc.
- » **Pathologies** : fatigue auditive, bourdonnement ou sifflement d'oreilles (acouphènes), perte d'audition.
- » **Troubles du comportement** : nervosité, agressivité, irritabilité, anxiété, stress
- » **Autres effets** : troubles du sommeil, troubles digestifs, augmentation de la fréquence respiratoire, du rythme cardiaque et de la tension artérielle, fatigue, etc.

CONDUITES À TENIR

PAR L'EMPLOYEUR

Mettez en place prioritairement des protections collectives : diminuez le bruit à la source (capot, mur, traitement acoustique des locaux...). S'il subsiste un risque pour les salariés, fournissez-leur un équipement de protection contre le bruit adapté.

Il existe plusieurs sortes de protecteurs :

- Les **protecteurs couvrants**, de type casques (serre-tête, serre-nuque, serre-têtes montés sur casque de protection).



- Les **protecteurs obturants**, de type bouchons (prémoulés, à façonner, moulés sur mesure, réunis par un arceau ou un cordon).



Vous devez donc analyser l'activité mise en œuvre et l'environnement de travail afin de déterminer l'équipement le plus adapté :

- » nature du bruit : niveau sonore, typologie du spectre de fréquences
- » activité de l'opérateur : exposition permanente ou intermittente, nécessité de communiquer, nécessité de

porter d'autres EPI

- » environnement de travail : température, humidité, poussières

Les marquages sur les protecteurs auditifs, leur emballage et leur notice d'utilisation vous fourniront des informations sur la protection apportée.

Vous devrez également former et informer les salariés concernés par l'utilisation de ces équipements, notamment en leur fournissant la notice d'utilisation jointe aux protecteurs.

PAR LE SALARIÉ

- Portez vos protecteurs pendant toute la durée du temps d'exposition au bruit. **Si la protection contre le bruit n'est portée que la moitié du temps d'exposition, son efficacité ne sera que de 10%**. Portez-les avant d'entrer dans la zone bruyante.
- Veillez à ce que vos protecteurs soient correctement positionnés et ajustés.
- Inspectez quotidiennement votre protecteur afin de repérer toute détérioration (fissures, étirement de l'arceau, déformation des oreillettes, etc.).
- Remplacez ou réparez les protecteurs présentant des dommages (pièces de rechanges disponibles chez certains fournisseurs).
- Rangez les dans un endroit propre.

Les bouchons sont strictement personnels et doivent être mis en place par des mains propres.

Les casques, s'ils sont utilisés par plusieurs personnes, doivent être nettoyés et désinfectés avant chaque changement d'utilisateur ou munis de protège-oreillettes à usage unique.